

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 FÉVRIER 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour de février, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Léopold	Larouche	Conseiller (1)
Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
Claude	Hardy	Conseiller (5)
Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

ABSENT : Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

12-02-015 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Claude Hardy, que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point 6.1 *dépôt des états financiers 2011* tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

12-02-016 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

12-02-017 **DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DES FERMIÈRES DE LA MOTTE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser le versement d'une aide financière dans le cadre du brunch annuel du Cercle des fermières de La Motte qui aura lieu le 13 mai 2012 pour une somme de deux cent dollars (200\$) tel qu'établi dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur André Ouellet demande aux membres du conseil, s'ils ont pris connaissance du rapport provenant du comité de citoyen concernant l'évaluation des chemins municipaux.

Les membres du conseil l'informe que le rapport n'a pas encore été consulté. Le contexte, annuel, actuel et les dossiers prioritaires n'ont pas permis de consulter ce rapport. Une copie sera acheminer a tous les membres du conseil et une rencontre entre les membres du conseil et du comité de citoyen aura lieu le 27 février prochain.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

12-02-018

SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser l'achat d'une trousse de premiers soins pour chaque bénévole de la Bibliothèque de La Motte dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 15 au 21 avril, au coût de trois dollars et vingt-cinq sous (3.25\$) chacun.

ADOPTÉE

COMPTEURS DITS «INTELLIGENTS»

Le conseil ne désire pas adopter la résolution soumise par la coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE) concernant l'installation de compteurs dits «intelligents» par Hydro-Québec. Le manque d'information précise et scientifique ne permette pas au conseil de prendre une décision éclairée.

APPUI FINANCIER AU COMITÉ DE SOUTIEN À LA PÉDIATRIE, SECTEUR AMOS

Le conseil ne peut répondre favorablement à la demande d'appui financier au Comité de soutien à la pédiatrie, secteur Amos, parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes.

12-02-019

INVITATION – CCAMPAGNE D'APPUI POUR LE REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ATTENDU QUE 261 000 ménages locataires du Québec ont des besoins impérieux de logement et que 2465 ménages locataires de l'Abitibi-Témiscamingue doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger, au détriment de leurs autres besoins essentiels;

ATTENDU QUE le taux d'inoccupation des logements en Abitibi-Témiscamingue est actuellement à 0.2 % et n'a cessé de diminuer depuis 2001;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2010, 488 ménages sont inscrits sur la liste d'attente des Offices municipaux d'Habitation de la région pour l'obtention d'un HLM;

ATTENDU QUE le manque de logements abordables compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres et peut avoir des effets néfastes sur le développement de la ville;

ATTENDU QUE la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que le conseil demande au gouvernement du Canada :

- a) De réinvestir sur une base permanente dans le développement de nouveaux logements sociaux de manière plus importante qu'il ne l'a fait au cours des dernières années;
- b) D'augmenter immédiatement les budgets nécessaires à la rénovation, à l'amélioration et à la modernisation de tous les logements sociaux (publics, coopératifs et sans but lucratif);
- c) De maintenir ses subventions aux logements sociaux, même une fois terminées les ententes de financement à long terme qui ont été signées au moment de leur réalisation;

Que le conseil demande au gouvernement du Québec l'engagement de poursuivre à long terme le développement de nouveaux logements sociaux, de manière plus importante qu'il ne l'a fait au cours des dernières années, et de bonifier le programme AccèsLogis pour qu'il soit utilisable dans toutes les régions du Québec.

ADOPTÉE

12-02-020

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de participer au mois de l'arbre et des forêts en demandant des petits plants d'arbres à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue; ceux-ci seront distribués aux élèves du primaire, ainsi qu'aux citoyens de La Motte.

ADOPTÉE

12-02-021

PROCLAMATION FÉVRIER 2012, MOIS DU CŒUR!

Le conseil ne peut répondre favorablement à la demande d'appui financier de la Fondation des maladies du cœur du Québec parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre de la MRC d'Abitibi, que nous devons être à l'affut de la consultation publique concernant le plan quinquennal 2013-2018. Il sera important de se présenter à cette rencontre afin de surveiller les intérêts de la Municipalité de La Motte concernant les coupes forestières qui pourraient être planifiées sur l'Esker.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 12 décembre 2011 au 26 janvier 2012.

PROTECTION INCENDIE

INAUGURATION DE LA CASERNE DE RIVIÈRE-HÉVA

Les membres du conseil sont invités à assister à l'inauguration de la caserne de Rivière-Héva le 21 février prochain dès 19h00. Une invitation particulière sera faite auprès de monsieur Jean-Marc Albert qui a beaucoup travaillé sur le dossier de l'agrandissement de la caserne. Les journalistes seront également invités.

12-02-022 **REMISE DES DIPLÔMES DES OFFICIERS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser un budget de deux cent dollars (200 \$) pour un buffet dans le cadre de la remise des diplômes des officiers incendies.

ADOPTÉE

VOIRIE

NIVELEUSE

Des informations complémentaires seront nécessaires afin de prendre une décision dans ce dossier.

AFFAIRES NOUVELLES

12-02-023 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011**

Monsieur Daniel Tétreault fait la présentation des états financiers pour l'année 2011.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de janvier 2012.

12-02-024 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de , appuyée par , que les comptes du mois de janvier 2012, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-neuf mille cent soixante-dix-neuf dollars et trente-deux sous. (59 179.32\$)

ADOPTÉE

12-02-025 **PROGRAMME CARIÈRE-ÉTÉ 2012**

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de La Motte désire bénéficier du programme Placement Carrière-Été 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de La Motte n'a pas la main-d'œuvre pour gérer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de La Motte désire que la Municipalité prenne en charge la gestion du projet présenté dans le cadre du programme Placement Carrière-Été 2012 et dont la demande est pour un emploi étudiant ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'accepter de gérer entièrement le projet présenté dans le cadre du Programme Carrière-Été 2012, du Développement des ressources humaines Canada.

ADOPTÉE

12-02-026

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT que le 27 octobre 2010 la MRC d'Abitibi a officiellement déposé, en adoptant la résolution no 102-10-2010, une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), portant le numéro de dossier 370395;

CONSIDÉRANT que la demande à portée collective (article 59) de la MRC d'Abitibi porte sur deux volets soit :

1. Sur des îlots déstructurés situés en zone agricole permanente
2. Sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole et situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement révisé.

CONSIDÉRANT qu'une entente verbale a été conclue avec les représentants de la CPTAQ, de l'UPA, de la MRC et des municipalités de la MRC le 29 juin 2011;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le 5 janvier dernier le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la CPTAQ, ainsi que les cartes fournies par la MRC illustrant les secteurs de villégiature (demande recevable), les îlots déstructurés et les affectations (volet 2);

CONSIDÉRANT que l'orientation préliminaire précise les modalités et les conditions afin de permettre à la municipalité l'émission d'un permis de construction à des fins résidentielles en zone agricole permanente ainsi que la liste des demandes recevables à des fins résidentielles par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que l'annexe "A" illustre des espaces où la MRC peut présenter à la CPTAQ des demandes d'autorisation à des fins résidentielles (chalet ou résidence);

CONSIDÉRANT que le texte par rapport aux demandes recevables pour les espaces illustrés en annexe "A" apparaissant au troisième point du paragraphe no 1.5 à la page 12 de l'orientation préliminaire est ambiguë;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser et d'illustrer clairement ce point en fonction des discussions et conclusions survenues le 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT que la Loi accorde un délai de 45 jours à la municipalité pour faire parvenir son avis sur l'orientation préliminaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Hardy appuyée par Madame Jocelyne Lefebvre et unanimement résolu d'aviser la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) que le conseil municipal donne son avis favorable au contenu du compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi, dossier no 370395 avec l'interprétation suivante au troisième point du paragraphe no 1.5 à la page 12 :

- En vue d'implanter des chalets ou des résidences dans les espaces identifiés sur les plans joints à la présente décision en annexe "A" et déposés aux greffes de la Commission. Chaque Annexe A devra faire l'objet d'une demande distincte, par la MRC, et couvrir l'ensemble de l'espace disponible (demande globale) de la bande (secteur) illustrée sur les plans joints à la présente décision en annexe "A".

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI AU CPTAQ

Des informations supplémentaires sont nécessaires afin d'appuyer la demande. Le sujet est reporté au mois prochain.

12-02-027

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'autoriser le versement de l'aide financière pour l'année 2012, à la bibliothèque de La Motte au montant de cinq cent soixante dollars (560 \$) tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur André Ouellet demande si les membres du conseil sont au courant du dossier concernant la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi (article 59).

Monsieur René Martineau, maire, l'informe des démarches antérieures pour en arriver à émettre un avis concernant la négociation de la demande à portée collective.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

12-02-028

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h20.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

12-02-017
12-02-027

12-02-022

12-02-024

Signé ce vingt-troisième jour de février
de l'an deux mille douze